

La subversion de la vie religieuse au Concile Vatican II

1. La vie religieuse avant Vatican II

par Guibert de Gorze

Introduction

DE PRIME ABORD, il semblerait que la question de la vie religieuse ne soit pas très importante, dans l'étude du concile Vatican II. A juste titre, nous sommes habitués à voir dans la liberté religieuse, la collégialité et l'œcuménisme, les thèmes fondamentaux en opposition avec la Tradition.

Cependant, la vie religieuse traditionnelle constituait un redoutable obstacle au plan de subversion de l'Église catholique qui devait triompher au Concile, tant sur le plan quantitatif que sur le plan doctrinal. En effet, au 20^e siècle, la proportion de prêtres réguliers augmente, en même temps que celle des prêtres séculiers baisse. Par exemple, aux États-Unis, de 1925 à 1965, on est passé de 73% de prêtres séculiers à 61 % ; parallèlement, le pourcentage des réguliers est passé de 27 à 39%. Dans le diocèse de Chicago, le pourcentage des religieux est passé de 41 à 54%. L'Europe connaît exactement le même phénomène ¹.

Au Concile lui-même, « en plus des supérieurs généraux, un très grand nombre d'évêques, environ six cents, surtout des pays de mission, appartiennent à des instituts religieux, si bien qu'un tiers environ des Pères conciliaires provenaient d'instituts religieux. Cette forte représentation allait nécessairement donner un poids considérable au fait de la vie religieuse, aussi bien dans la constitution doctrinale de l'Église que dans le domaine de l'activité apostolique et missionnaire ². »

Voilà pour les chiffres. Maintenant, pour ce qui est du fond ; le but du Concile, ainsi que l'affirme le cardinal Ratzinger lui-même, fut de faire

¹ — Père Ralph WILTGEM, *Le Rhin se jette dans le Tibre*, édition du Cèdre, 1973, p. 209.

² — Antoine WENGER, *Vatican II, chronique de la troisième session*, Paris, édition du Centurion, 1965, p. 195.

entrer dans l'Église les « valeurs » du monde moderne ¹. En clair, c'est « l'union adultère de l'Église et de la révolution ² », comme le disait Mgr Lefebvre ; c'est l'entrée du monde dans l'Église. Le monde se manifeste principalement par les trois concupiscences dont parle saint Jean ³. Or, les trois vœux de religion sont précisément le remède à ces trois concupiscences. Il y a donc deux solutions possibles : soit le choc frontal entre la vie religieuse et le Concile ; soit la dénaturation de celle-là par celui-ci. C'est cette dernière possibilité qui se réalisa, comme nous allons le montrer. « Le problème de fond de notre persévérance dans la Tradition, dit Mgr Lefebvre, c'est un problème de grave et profond changement dans le rapport de l'Église avec le monde ». Ces rapports sont parfaitement définis, dit-il. L'Église a reçu comme mission de convertir le monde, et de combattre les forces ennemies qui s'opposent à cette mission. Or, « l'un des stratagèmes extrêmement efficace est de ruiner l'esprit combatif de l'Église en la persuadant qu'il n'y a plus d'ennemis, qu'il faut donc déposer les armes et entrer dans un dialogue de paix et d'entente. Cette trêve fallacieuse permettra à l'ennemi de pénétrer aisément partout et de corrompre les forces adverses [...]. C'est aussi l'arrêt du combat dans les monastères, les sociétés religieuses, qui étaient les avant-gardes. C'est par le fait même leur arrêt de mort. A cette entreprise diabolique inaugurée au Concile [...] nous opposons un refus formel ⁴. »

Le problème qui se pose à nous est le suivant : la subversion de la vie religieuse que nous avons sous les yeux est-elle causée par le concile Vatican II, ou lui est-elle simplement concomitante ? Pour y répondre, il faut commencer par voir ce qu'était la vie religieuse avant le Concile (1^{ère} partie). En effet, l'ombre se définit par rapport à la lumière ; avant de pouvoir détecter une dénaturation, il faut connaître la nature qui la subit. Puis, nous verrons l'irruption de la Révolution dans la vie religieuse, spécialement au Concile et dans l'après Concile (2^e partie). Enfin, nous verrons comment le schéma préparatoire sur la vie religieuse au concile Vatican II, lequel était tout à fait traditionnel, peut servir de base à une restauration (3^e partie).

La vie religieuse avant Vatican II

Deux choses sont à considérer : d'abord la nature de la vie religieuse d'après la tradition, puis l'évolution de la vie religieuse dans les temps modernes jusqu'à la veille du Concile.

1 — *Les principes de la théologie catholique*, Paris, Téqui, 2005, p. 427.

2 — Homélie « *Été chaud 1976* », Ecône, p. 29.

3 — 1 Jn 2, 16.

4 — Lettre au cardinal Seper, 13 avril 1978, dans *Itinéraires* n° 233, p. 114-116.

A – Nature de la vie religieuse d’après la tradition

1) *Origine divine de la vie religieuse*

Lorsque le Fils unique de Dieu vint au monde pour racheter le genre humain, dit Pie XI, il détermina les règles de la vie spirituelle auxquelles doivent se soumettre tous les hommes pour atteindre la fin qui leur est assignée ; puis, à ceux qui voudraient l’imiter plus fidèlement, il indiqua qu’il leur faudrait ajouter la pratique des conseils évangéliques. Qui s’oblige par vœu à l’observation de ces conseils évangéliques, se libère des entraves qui retardent d’ordinaire les hommes sur la voie de la sainteté, et tend directement vers la perfection ¹.

Le passage est très dense, et tout est dit. C’est Jésus-Christ lui-même qui a institué la vie religieuse, et voici dans quel contexte : il est venu pour nous sauver. Si nous voulons être sauvés, il faut garder les commandements (Mt. 19, 17). Cette règle est absolue et vaut pour tous les hommes de tous les temps. Mais outre ces obligations, le Sauveur a ajouté des conseils qui permettent d’arriver au salut mieux et plus facilement. Enfin, le religieux est celui qui s’engage par vœu à observer ces conseils. Voyons d’abord la dimension personnelle de ces conseils évangéliques (et donc de la vie religieuse) ; puis nous verrons leur dimension sociale.

2) *Dimension personnelle de la vie religieuse*

La vie religieuse profite d’abord à celui qui la professe. Voyons maintenant comment.

a) *Les conseils évangéliques*

Par définition, le conseil n’est pas obligatoire en soi. « Il y a des œuvres, dit saint Thomas, qui ne sont pas nécessairement contraires ou conformes à la foi qui agit par amour. [...] Le législateur a laissé à chacun le soin de les accomplir ou non. C’est sous ce rapport que la loi de l’Évangile est appelée une loi de liberté ². » Or les conseils sont de ces œuvres-là. Ils ne sont pas obligatoires, chacun reste libre à leur égard ; « c’est pourquoi il était convenable que dans la loi nouvelle, qui est une loi de liberté, on ajoutât des conseils aux préceptes ³ ». Ces conseils nous aident à mieux atteindre le ciel.

Plus on s’attache aux choses de la terre, plus on s’éloigne de celles du ciel, et réciproquement. « Or, dit saint Thomas, les biens de ce monde, [...] se ramènent à trois : les richesses extérieures, les délices charnelles et les honneurs, respectivement liés à la convoitise des yeux, à la convoitise de la

¹ — PIE XI, lettre apostolique *Unigenitus Dei Filius*, 19 mars 1924, dans : G. COURTOIS, *États de perfection*, Paris, éd. Fleurus, 1958, n° 130, p. 85.

² — I-II, q. 108, a. 1.

³ — *Ibid.*, a. 4.

**POUR POUVOIR CONTINUER
LA LECTURE DE CET ARTICLE,
VOUS DEVEZ
VOUS ABONNER
OU ACHETER CE NUMÉRO
AUX BUREAUX
DE LA REVUE**

Le Sel de la terre
**Couvent de la Haye-aux-
Bonshommes,
49240 Avrillé
seldelaterre@wanadoo.fr**